



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2019-12012

PUBLIÉ LE 19 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-001 - Arrete habilitation étude impact COGEM (2 pages)	Page 3
37-2019-12-17-002 - Arrete habilitation étude impact IMPLANT ACTION (2 pages)	Page 6
37-2019-12-17-003 - Arrete habilitation étude impact BEMH (1 page)	Page 9
37-2019-12-17-004 - Arrete habilitation étude impact BERENICE pour la ville et le commerce (2 pages)	Page 11
37-2019-12-17-005 - Arrete habilitation étude impact Cabinet ALBERT & ASSOCIES (1 page)	Page 14
37-2019-12-17-006 - Arrete habilitation étude impact CEDACOM (1 page)	Page 16
37-2019-12-17-007 - Arrete habilitation étude impact EMPRIXIA (2 pages)	Page 18
37-2019-12-17-009 - Arrete habilitation étude impact MALL & MARKET (1 page)	Page 21
37-2019-12-17-010 - Arrete habilitation étude impact OPTIMA CONSEIL (1 page)	Page 23
37-2019-12-17-011 - Arrete habilitation étude impact POLYGONE (1 page)	Page 25
37-2019-12-17-012 - Arrete habilitation étude impact PROJECTIVE GROUPE (1 page)	Page 27
37-2019-12-17-013 - Arrete habilitation étude impact QUADRIVIUM (1 page)	Page 29

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-001

Arrete habilitation étude impact COGEM

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 15 juillet 2019 par la SARL COGEM domiciliée 6 D rue Hippolyte Mallet – 63130 Royat pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: La SARL COGEM domiciliée 6 D rue Hippolyte Mallet – 63130 Royat est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2: Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4: Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6: La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 317 167 450 R.C.S. Clermont-Ferrand
Nom et adresse de l'organisme
Société COGEM Siège social : 6 D rue Hippolyte Mallet – 63130 Royat Tél : 06 80 17 30 61 - adresse électronique : j.gaillard@cogem-marketing.com
Représentant légal
M. Jacques GAILLARD
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Jacques GAILLARD
Mme Maud BELLOT
Mme Emmanuelle MUNOZ

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-002

Arrete habilitation étude impact **IMPLANT ACTION**

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 23 septembre 2019 par la SARL IMPLANT'ACTION domiciliée 31 rue de la Fonderie – 59200 TOURCOING pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL IMPLANT'ACTION domiciliée 31 rue de la Fonderie – 59200 TOURCOING est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 439 379 363 R.C.S. Lille Métropole
Nom et adresse de l'organisme
Société IMPLANT'ACTION Siège social : 31 rue de la Fonderie – 59200 TOURCOING Tél : 03 20 70 70 03 - adresse électronique : contact@implantaction.com
Représentant légal
M. Dimitri DELANNOY
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Mathilde MILLE
M. Mackendy DOSSOUS
M. Geoffrey ROLLAND
M. Arnaud GAUSIN
M. Julien GASSE
M. Dimitri DELANNOY

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-003

Arrete habilitation étude impact BEMH

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 27 août 2019 , complétée le 15 novembre 2019 par la SAS BEMH domiciliée 12 rue des Piliers de Tutelle – 33000 Bordeaux pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS BEMH domiciliée 12 rue des Piliers de Tutelle – 33000 Bordeaux est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 348 622 192 R.C.S. Bordeaux
Nom et adresse de l'organisme
Société BEMH Siège social : 12 rue des Piliers de Tutelle – 33000 Bordeaux Tél : 05 56 52 53 54 - adresse électronique : secretariat@bemh.fr
Représentant légal
Mme Laëtitia HAVART-BERGES
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Laëtitia HAVART-BERGES

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-004

Arrete habilitation étude impact BERENICE pour la ville
et le commerce

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 13 novembre 2019 par la SAS BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE domiciliée 5 rue Chalgrin – 75116 PARIS pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE domiciliée 5 rue Chalgrin – 75116 PARIS est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée au directeur départemental des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 349 799 122 R.C.S. Paris
Nom et adresse de l'organisme
Société BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE Siège social : 5 rue Chalgrin – 75116 PARIS Tél : 01 44 88 56 70 adresse électronique : vilcom@berenice.fr
Représentant légal
M. Rémy ANGELO
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Jérôme MASSA
M. Cyril BERBABA - LUX
M. Victorien VINCENT
M. Alexandre BRONNEC
M. Pierre-Jean LEMONNIER
M. Valentin NOTTET
M. Pierre CANTET
Mme Enora LEON

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-005

Arrete habilitation étude impact Cabinet ALBERT &
ASSOCIES

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 28 août 2019 par la SAS Albert et Associés domiciliée 8 rue Jules Verne – 59790 RONCHIN pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS Albert et Associés domiciliée 8 rue Jules Verne – 59790 RONCHIN est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

Article 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

– non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;

– non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

– atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 440 563 021 R.C.S. Lille Métropole
Nom et adresse de l'organisme
Société Cabinet Albert et Associés Siège social : 8 rue Jules Verne – 59790 RONCHIN Tél : 03 28 76 24 50 - adresse électronique : contact@cabinet-albert.com
Représentant légal
M. Laurent DOIGNIES
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Maxime BAILLEUL
Mme Laure CHATONNIER

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-006

Arrete habilitation étude impact CEDACOM

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 13 septembre 2019 par la SARL CEDACOM domiciliée 105 boulevard Eurvin - Bâtiment E 62200 Boulogne-sur-Mer pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1: La SARL CEDACOM domiciliée 105 boulevard Eurvin - Bâtiment E - 62200 Boulogne-sur-Mer est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2: Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3: Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4: Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5: Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6: La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 439 400 151 R.C.S. Boulogne-sur-Mer
Nom et adresse de l'organisme
Société CEDACOM Siège social : 105 boulevard Eurvin - Bâtiment E - 62200 Boulogne-sur-Mer Tél : 09 66 85 82 68 - adresse électronique : cedacom@wanadoo.fr
Représentant légal
M. Patrick DELPORTE
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Patrick DELPORTE
M. Nicolas LEDEZ
Mme Marine CALON
Mme Valérie HANQUEZ
Mme Charlotte MOKKRARA

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-007

Arrete habilitation étude impact EMPRIXIA

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 24 juillet 2019 par la SARL OFC EMPRIXIA domiciliée 61 Boulevard Robert Jarry – 72000 Le Mans pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL OFC EMPRIXIA domiciliée 61 Boulevard Robert Jarry – 72000 Le Mans est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

- non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;
- non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019
signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 498 455 112 R.C.S. Le Mans
Nom et adresse de l'organisme
Société OFC EMPRIXIA Siège social : 61 Boulevard Robert Jarry – 72000 Le Mans Tél : 02 53 49 10 40 - adresse électronique : m.pean@emprixia.com
Représentant légal
M. Olivier FOUQUERÉ
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Olivier FOUQUERÉ
Mme Alexandra AUDUC
Mme Virginie NOWAKOWSKI
M. Nicolas LEROY
M. Alexis TILLY
Mme Alexia MOLAC

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-009

Arrete habilitation étude impact MALL & MARKET

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 3 octobre 2019 par la SAS MALL & MARKET domiciliée 18 rue Troyon – 75017 PARIS pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS MALL & MARKET domiciliée 18 rue Troyon – 75017 PARIS est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

– non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;

– non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

– atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée au directeur départemental des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 440 989 572 R.C.S. Paris
Nom et adresse de l'organisme
Société MALL & MARKET Siège social : 18 rue Troyon – 75017 PARIS Tél : 01 58 05 15 15 - adresse électronique : contact@mallandmarket.com
Représentant légal
M. Bertrand BOULLÉ
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Ophélie DEBONO
Mme Manon LOUAZEL
Mme Julia VASSELON-GAUDIN

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-010

Arrete habilitation étude impact OPTIMA CONSEIL

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 15 juillet 2019, complétée les 8 novembre et 14 novembre 2019 par la SARL TR OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du Beau Verger - 44120 Vertou pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL TR OPTIMA CONSEIL domiciliée 4 place du Beau Verger - 44120 Vertou est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

– non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;

– non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

– atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 452 561 459 R.C.S. Nantes
Nom et adresse de l'organisme
Société TR OPTIMA CONSEIL Siège social : 4 place du Beau Verger 44120 Vertou Tél : 02 40 74 73 51 - adresse électronique : contact@cabinetcdac.fr
Représentant légal
Mme Elise TELEGA
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
Mme Aurélie GOUBIN
Mme Laetitia SOURICE
Mme Manon GODIOT

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-011

Arrete habilitation étude impact POLYGONE

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 30 août 2019 par la SAS POLYGONE domiciliée 16 allée de la Mer d'Iroise - 44602 Saint-Nazaire cedex pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SAS POLYGONE domiciliée 16 allée de la Mer d'Iroise - 44602 Saint-Nazaire est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

– non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;

– non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

– atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SAS Siret : 324 550 417 R.C.S. Saint-Nazaire
Nom et adresse de l'organisme
Société POLYGONE Siège social : 16 allée de la Mer d'Iroise - 44602 Saint-Nazaire Tél : 02 40 53 08 08 - adresse électronique : contact@polygone.fr
Représentant légal
M. Aymeric BOURDEAUT
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Aymeric BOURDEAUT
M. Sébastien DUPIN
Mme Chantal DUROS
Mme Mélanie CORNETEAU

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-012

Arrete habilitation étude impact PROJECTIVE GROUPE

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 30 juillet 2019 par la SARL PROJECTIVE GROUPE domiciliée 4 place de Regensburg – 63100 Clermont-Ferrand pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL PROJECTIVE GROUPE domiciliée 4 place de Regensburg – 63100 Clermont-Ferrand est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5: Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

– non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;

– non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

– atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 339 631 897 R.C.S. Clermont-Ferrand
Nom et adresse de l'organisme
Société PROJECTIVE GROUPE Siège social : 4 place de Regensburg – 63100 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 93 99 11 - adresse électronique : etudes-pg@wanadoo.fr
Représentant légal
M. Bernard DERNE
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Bernard DERNE
M. Jérôme BEAUDOT
Mme Charlotte LAFARGE
Mme Audrey HORVILLE

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-12-17-013

Arrete habilitation étude impact QUADRIVIUM

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ETAT

ARRÊTÉ portant habilitation d'un organisme indépendant pour réaliser les analyses d'impact en application du III de l'article L 752-6 du code du commerce

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite
VU le code du commerce et notamment ses articles L.752-6 (III et IV), R.752-6-1 à R.752-6-3 et A.752-1 ;
VU la demande d'habilitation déposée le 10 septembre 2019 par la SARL QUADRIVIUM domiciliée 16 rue de la Gare – 77210 Avon-Fontainebleau pour réaliser les analyses d'impact dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale dans le département d'Indre-et-Loire ;
SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La SARL QUADRIVIUM domiciliée 16 rue de la Gare – 77210 Avon-Fontainebleau est habilitée à réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code du commerce.

Le numéro de l'habilitation correspond au numéro du présent arrêté. Ce numéro devra figurer sur l'analyse d'impact au même titre que la date et la signature de l'auteur de l'analyse.

ARTICLE 2 : Cette habilitation est accordée pour une durée de 5 ans, sans renouvellement tacite possible, à partir du 1^{er} janvier 2020. Elle est valable sur l'ensemble du territoire de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : Avant l'expiration de la durée mentionnée à l'article 2, le demandeur devra déposer un nouveau dossier de demande s'il souhaite conserver une habilitation dans le département d'Indre-et-Loire.

ARTICLE 4 : Les informations sur l'organisme habilité et les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation figurent dans l'annexe au présent arrêté. Tout changement doit faire l'objet d'une modification de l'arrêté sur demande expresse.

ARTICLE 5 : Cette habilitation peut être suspendue ou retirée pour les motifs suivants :

– non-respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R 752-6, R 752-6-1 et R 752-6-2 du code du commerce ;

– non exercice ou cessation des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

– atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale de la préfecture d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire et dont copie sera adressée à la direction départementale des territoires.

Fait à TOURS, le 17 décembre 2019

signé : Corinne ORZECOWSKI

Annexe
Renseignements administratifs relatifs à l'entité juridique demandant l'habilitation
Statut juridique
SARL Siret : 491 431 532 R.C.S. Melun
Nom et adresse de l'organisme
Société QUADRIVIUM Siège social : 16 rue de la Gare – 77210 Avon-Fontainebleau Tél : 01 60 70 99 68 - adresse électronique : contact@quadrivium.fr
Représentant légal
M. Michaël AYMES
Personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation
M. Michaël AYMES
Mme Gwenaëlle LABIT
Mme Stecy GARANGER
M. Quentin SERGEANT